



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°01-2024-099

PUBLIÉ LE 27 MARS 2024

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2024-03-13-00004 - Arrêté n° 05/24 délivrant le titre de maître-restaurateur à Monsieur Eric LEPINE gérant du restaurant Émile Job à Montmerle-sur-Saône. (2 pages) Page 3

01-2024-03-22-00003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant autorisation de port d'armes pour un agent de la police municipale de la commune de LAGNIEU. (2 pages) Page 6

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires

d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

01-2024-02-26-00002 - Délégations de signatures du chef d'établissement du centre pénitentiaire de BOURG-EN-BRESSE - élections européennes - 26-02-2024 (21 pages) Page 9

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2024-03-13-00004

Arrêté n° 05/24 délivrant le titre de
maître-restaurateur à Monsieur Eric LEPINE
gérant du restaurant Émile Job à
Montmerle-sur-Saône.

Gex, le 13 mars 2024

ARRETE PREFECTORAL

**Arrêté n° 05/24 délivrant le titre de maître-restaurateur à Monsieur Eric LEPINE
gérant du restaurant Émile Job à Montmerle-sur-Saône**

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU l'article L 121-82-2 du code de la consommation ;

VU le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur, modifié par le décret n° 2015-348 du 26 mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif au cahier des charges du titre de maître restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif aux conditions de justifications des compétences requises pour bénéficier du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Joël BOURGEOT, sous-préfet de Gex ;

VU le dossier de candidature, présenté le 29 février 2024, par Monsieur Éric LEPINE, gérant du restaurant Émile Job situé à Montmerle-sur-Saône sollicitant le titre de maître-restaurateur ;

VU le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur Certipaq du 29 février 2024 ;

VU l'extrait K bis du registre du commerce du 29 janvier 2024 ;

Considérant que Monsieur Éric LEPINE remplit les conditions prévues pour l'obtention du titre de maître-restaurateur ;

Sur proposition du sous-préfet de Gex,

ARRETE**Article 1^{er} :**

Le titre de maître-restaurateur est attribué à Monsieur Éric LEPINE, gérant du restaurant Émile Job à 01090 Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le titre de maître-restaurateur est délivré pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.

Article 4 :

Le sous-préfet de Gex est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié à Monsieur Éric LEPINE et dont copie sera transmise aux :

- maire de Montmerle-sur-Saône,
- directeur départemental des finances publiques,
- directeur départemental de la protection des populations
- Ministère de l'économie et des finances – DGE – Service tourisme, commerce, artisanat et services – Sous-direction du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - Bâtiment condorcet – Télédéc 314 – 6, rue Louise Weiss – 75703 PARIS Cédex 13

La Préfète de l'Ain,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet de Gex,

Signé

Joël BOURGEOT

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2024-03-22-00003

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant autorisation de
port d'armes pour un agent de la police
municipale de la commune de LAGNIEU.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant autorisation de port d'armes
pour un agent de la police municipale de la commune
de LAGNIEU**

**La Préfète,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 2212-1, R. 2212-2 et R. 2212-11 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 511-5, L. 512-1, L. 512-4, L. 512-5 et R. 511-11 à R. 511-29 et R. 515-9 ;

Vu le décret n° 2013-723 du 12 août 2013 de coordination pris en application du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 modifié portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 3 août 2007 modifié relatif aux formations, à l'armement des agents de police municipale et au certificat de moniteur de police municipale en maniement des armes ;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant la commune de Lagnieu à acquérir, à détenir et à conserver des armes de catégories B et D ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Ain portant autorisation de port d'armes à Mme Anaïs BOUILLOUX, du 16 février 2023 ;

Vu l'arrêté pris par la préfecture du Rhône, le 13 février 2020, portant agrément en qualité d'agent de police municipale de Mme Anaïs BOUILLOUX ;

Vu l'arrêté municipal du 30 mai 2022, portant recrutement de l'intéressée en qualité de policier municipal ;

Vu l'agrément délivré le 31 juillet 2020 par le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Lyon ;

Vu la prestation de serment par voie écrite reçue par le président du tribunal de proximité de Villeurbanne, le 02 avril 2021 ;

Vu la demande de Monsieur le maire de Lagnieu reçue le 15 mars 2024 sollicitant l'autorisation de port d'armes pour Mme Anaïs BOUILLOUX ;

Vu la convention de coordination conclue le 07 septembre 2022 entre la commune de Lagnieu et les services de sécurité de l'État conformément aux dispositions de l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure ;

Vu les attestations de formation délivrées par le centre national de la fonction publique territoriale attestant que les formations préalables nécessaires à l'armement ont été suivies ;

Vu le certificat médical délivré le 11 mars 2024 par le docteur Gwenola GRIMAULT en application de l'article R.511-18 du code de la sécurité intérieure, attestant que l'état de santé physique et psychique de l'intéressée n'est pas incompatible avec le port d'une arme ;

Considérant que Mme Anaïs BOUILLOUX remplit les conditions requises pour être armée ;

Considérant que la nature des missions qui lui sont confiées justifie le port d'armes ;

Sur proposition de Mme la directrice de cabinet de la préfète de l'Ain,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté de la préfète de l'Ain portant autorisation de port d'armes à Mme Anaïs BOUILLOUX du 16 février 2023 est abrogé.

Article 2 : Mme Anaïs BOUILLOUX, né le 13 novembre 1988 à Mâcon, est autorisée à porter dans le cadre de ses missions, les armes suivantes :

CATEGORIE B

- Générateur d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes supérieur à 100 ml

CATEGORIE D

- Bâton télescopique de défense

- Générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml

Article 3 : L'agent de police municipale susvisé ne peut faire usage des armes dont le port lui a été autorisé et qui lui ont été remises par la commune qu'en cas de légitime défense dans les conditions prévues à l'article 122-5 du code pénal.

Article 4 : L'agent de police municipale autorisé à porter les armes mentionnées à l'article 2, les porte de façon continue et apparente, dans les conditions prévues par les articles R. 511-1-23 à R. 511-29 du code de la sécurité intérieure, prend toutes précautions de nature à éviter leur perte leur vol et les restitue, en fin de service pour que celles-ci soient conservées dans le coffre-fort ou l'armoire forte du poste de police municipale de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié à l'agent de police municipale intéressé. Il prend effet à compter de la date de sa notification.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, n'ayant pas de caractère suspensif, devant le tribunal administratif de Lyon – 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de manière dématérialisée sur le site citoyens.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la directrice de cabinet de la préfète de l'Ain, Monsieur le sous-préfet de Belley, Monsieur le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain et Monsieur le maire de Lagnieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 mars 2024

La préfète,
Pour la préfète,
Le directeur des sécurités,

SIGNE

Lamine SADOUDI

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

01-2024-02-26-00002

Délégations de signatures du chef
d'établissement du centre pénitentiaire de
BOURG-EN-BRESSE - élections européennes -
26-02-2024

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Céline TRIPONEY, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Céline TRIPONEY, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Arnaud BARRE, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Arnaud BARRE, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Aly SARR, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Aly SARR, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Clémence GAIONI, attachée d'administration de l'État au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Clémence GAIONI, attachée d'administration de l'État au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Christophe THÉNOZ, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Christophe THÉNOZ, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. David DUPONT, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. David DUPONT, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Éric MAUGARD-NÈGRE, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Éric MAUGARD-NÈGRE, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Francis BIBI, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Francis BIBI, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Franck BRASTENHOFER, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: M. Franck BRASTENHOFER, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Guillaume DUCRET, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Guillaume DUCRET, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Hocine DJOUMAD, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Hocine DJOUMAD, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Inès CAPELLE, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Inès CAPELLE, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jérôme LITAUDON, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jérôme LITAUDON, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc DOUDON, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jean-Marc DOUDON, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Julien POURQUET, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Julien POURQUET, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Marlène DELAYER, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Marlène DELAYER, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Maelyss DUCLAIR, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Maelyss DUCLAIR, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Maher FAYED, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: M. Maher FAYED, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Maëlle POUPET, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Maëlle POUPET, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Nicolas PELLAUD, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Nicolas PELLAUD, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 09/12/2020 nommant Monsieur Olivier GUIDI en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

Le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Raphaël RÉMY-DUMORTIER, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Raphaël RÉMY-DUMORTIER, officier au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Bourg-en-Bresse lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI

Signature